



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal
du Lundi 04 Mars 2024

Mandature 2020 / 2026

Affaire n° 10 - Délibération N° 2024-03/009

Vote de la grille tarifaire 2024 des services du Golf de Saint-François.

L'an deux mille vingt-quatre et le Lundi quatre Mars à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-François s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.

COURRIER ARRIVE LE:
- 6 MARS 2024
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33			
PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
19	07	05	02
Nombre de Conseillers votants : 26			

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Prefecture, le ~~0-6 MARS 2024~~
Et publication ou notification du

~~0-6 MARS 2024~~

Affichée en Mairie, le

~~0-6 MARS 2024~~

M. PANCREL Bernard	Maire	x			
Mme DAIJARDIN Mugette	1 ^{er} Adjoint	x			
M. PERIAN Jean-Luc	2 ^{ème} Adjoint	x			
Mme SENELLIER Sandra	3 ^{ème} Adjoint	x			
M. COPANEL Michael	4 ^{ème} Adjoint	x			
Mme BROSILUS Myriam Lucie	5 ^{ème} Adjoint	x			
M. POININ Olivier	6 ^{ème} Adjoint	x			
Mme LISON Gladys	7 ^{ème} Adjoint			x	
M VINGADASSAMY Eddy	8 ^{ème} Adjoint		M. Olivier POININ		
Mme CAMIER Barbara	9 ^{ème} Adjoint	x			
M PARSHAD Alain	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal			x	
Mme DIEUPART-RUEL Sonia	Conseiller Municipal			x	
M SUEDOIS Jean	Conseiller Municipal	x			
M ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x			
M ALBERT Richard	Conseiller Municipal	x			
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal			x	
Mme LABRY Annick Claude Claire	Conseiller Municipal		M. Jean SUEDOIS		
M CAPY Marc	Conseiller Municipal		M. Bernard PANCREL		
Mme SEJOR Nelly	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR		
Mme PHOUIDIAH Métila	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN		
M. LENDO Terry	Conseiller Municipal			x	
M. BABOURAM Patrice	Conseiller Municipal	x			
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal				x
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal				x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal	x			
M. HIRA René	Conseiller Municipal	x			
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme SYLVANISE Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Veronique	Conseiller Municipal		M. Didier VEYRIER		

Le quorum étant atteint, dix-huit (18) Conseillers étant présents et sept (07) représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.), Monsieur Michael COPANEL, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Après l'installation de Monsieur Patrice BABOURAM en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Madame Manuella RAMOUTAR-BADAL, Conseiller Municipal démissionnaire, le quorum passe à dix-neuf (19) présents et sept (07) représentés, portant ainsi à vingt-six (26) le nombre de présents ou représentés.

Mandature 2020 / 2026
Affaire n° 10 - Délibération N° 2024-03/009
Vote de la grille tarifaire 2024 des services du Golf de Saint-François.

La grille tarifaire 2024-2025 du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) du Golf conserve une stabilité globale des prix. Elle recherche l'équilibre budgétaire par un volume de recettes conforme aux besoins tout en tenant compte des nombreuses incertitudes liées à l'avenir du golf.

Ainsi, le niveau des tarifs sur les droits de jeu pour la partie sportive reste stable. Toutefois, la ville a souhaité tenir compte de l'impact de la fermeture du golf pour la clientèle sur la période de septembre et octobre 2023.

Après avis du Conseil d'Exploitation de la régie, il est proposé d'inscrire aux tarifs **une réduction tarifaire sur les abonnements annuels souscrits en 2024 à hauteur :**

- de 10 % pour le tarif grand public ;
- et de 15 % sur le tarif résident.

Le Conseil d'Exploitation souhaite qu'une rubrique spécifique soit inscrite en ce sens dans la grille tarifaire.

Par ailleurs, le Conseil d'Exploitation recommande d'ores et déjà que les tarifs 2025 des services du Golf soient revus à la hausse afin de se rapprocher des objectifs d'équilibre et des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour le volet locatif, la grille introduit de la modularité sur les tarifs de location d'espaces.

Il est également proposé une sous - rubrique «Boutique» concernant des petits matériels dont la fourniture est parfois rendue difficile par manque d'approvisionnement de la boutique du Golf.

Enfin, afin de tenir compte de la fermeture du Golf entre le 11 Septembre et le 20 Octobre 2023, il est proposé d'appliquer une décote de 15 % sur les abonnements annuels souscrits en 2024 (Non cumulable avec les réductions résidents de Saint-François).

La nouvelle grille se présente comme suit :

GRILLE TARIFAIRE ANNÉE 2024

A - LES GREEN FEES

TARIFS HAUTE SAISON	Tarifs Courte Durée			
Haute saison	1 jour	3 jrs	4 jrs	5 jrs
GF Prem ss cart	87,00 €	238,00 €	296,00 €	366,00 €
G.F Prem. Duo ss cart	168,00 €	443,00 €	561,00 €	693,00 €
<i>Restriction horaire en haute saison «départ à partir de 9h00»</i>				
G.F Reg. 18T	67,00 €	188,00 €	239,00 €	283,00 €
G.F Reg. 18T Duo	123,00 €	352,00 €	445,00 €	525,00 €
G.F 9T & Jeunes 18-30 ans	46,00 €	133,00 €	169,00 €	196,00 €
Jeune - de 18 ans	20,00 €	57,00 €	72,00 €	85,00 €
G.F. Libertee	20,00 €			
G.F. Fin de journée	25,00 €			

TARIFS BASSE SAISON	Tarifs Courte Durée			
Basse saison	1 jour	3 jrs	4 jrs	5 jrs
G.F Reg. 18T	55,00 €	156,00 €	200,00 €	240,00 €
G.F Reg. 18T Duo	108,00 €	300,00 €	380,00 €	450,00 €
G.F 9T & Jeunes 18-30 ans	40,00 €	114,00 €	144,00 €	170,00 €
Jeune - de 18 ans	20,00 €	57,00 €	72,00 €	85,00 €
G.F. Libertee	20,00 €			
G.F. Fin de journée	20,00 €			
GREEN FEE HÔTELS CONVENTIONNÉS	63 €			

B - LES ABONNEMENTS

HAUTE SAISON Du 1er Novembre au 30 Avril	1 mois	2 à 3 mois	4 à 6 mois	7 à 9 mois	10 à 12 mois	Tout Public annuel -10%	Résident annuel -15%
Condor Ind.	803,00 €	1 015,00 €	1 309,00 €	1 980,00 €	2 474,00 €	2 227,00 €	2 133,00 €
Condor Duo.	1 394,00 €	1 603,00 €	2 298,00 €	3 643,00 €	4 550,00 €	4 095,00 €	//
Eagle Ind.	562,00 €	687,00 €	928,00 €	1 514,00 €	1 654,00 €	1 489,00 €	1 406,00 €
Eagle Duo // //	1 065,00 €	1 285,00 €	1 652,00 €	2 250,00 €	3 060,00 €	2 754,00 €	//
Jeunes - 18 ans	210,00 €	230,00 €	251,00 €	286,00 €	321,00 €	289,00 €	//
Jeunes 18-30 ans	462,00 €	516,00 €	541,00 €	580,00 €	642,00 €	577,00 €	//
Primo (DEBUTANT Carte Verte)					1 050,00 €	/	/
Pass Libertee	/	/	/	/	450,00 €	/	/

NB: Restriction d'horaire en haute saison pour les formules Eagle, Jeunes et Filleul/Primo. Départ à partir de 9h00 et 11h00 pour Libertee

Le Pass « Libertee » : Forfait annuel 450 € + le Droit de jeu additionnel à chaque partie de 20 €

BASSE SAISON: Du 1er Mai au 31 Octobre	1 mois	2 à 3 mois	4 à 6 mois	7 à 9 mois	10 à 12 mois	Tout Public annuel -10%	Résident annuel -15%
Condor Ind. PROPOSITION	673,00 €	854,00 €	1 224,00 €	1 800,00 €	2 474,00 €	2 227,00 €	2 133,00 €
COND DUO PROPOSITION	1 213,00 €	1 294,00 €	2 276,00 €	3 411,00 €	4 551,00 €	4 095,00 €	//
Eagle Ind.	528,00 €	634,00 €	807,00 €	1 374,00 €	1 654,00 €	1 489,00 €	1 406,00 €
Eagle Duo // //	1 010,00 €	1 187,00 €	1 565,00 €	2 250,00 €	3 059,00 €	2 754,00 €	//
Jeunes - 18ans	175,00 €	190,00 €	247,00 €	281,00 €	321,00 €	289,00 €	//
Jeunes 18-30ans	442,00 €	468,00 €	493,00 €	561,00 €	642,00 €	577,00 €	//
PROPOSITION primo +5%					1 050,00 €	/	/
PROPOSITION Libertee +12,5%					450,00 €	/	/

Le Pass « Libertee » : Forfait annuel 450€ + le Droit de jeu additionnel à chaque partie de 20 €

LOCATIONS DE MATERIEL		Haute saison	Basse saison
Cart 18T		40,00 €	35,00 €
Cart 18T abonné		32,00 €	30,00 €
Cart 9T		23,00 €	
Série de Clubs «Prémium»		30,00 €	
Série de Clubs régular		15,00 €	
Location de chariot 18T		6,00 €	
Location de chariot 9T		4,00 €	
Forfait chariot (5 parcours max)		20,00 €	
Forfait chariot 2 à 3 mois		200,00 €	
Forfait cahriot 1 mois		130,00€	
Caddy store Confort		270,00 €	
Caddy store Standard		215,00 €	
Caddy store Simple		120,00 €	
Caddy store régular partiel (1 à 3 mois)		65,00 €	

PRACTICE	
Accès annuel	50,00 €
1 seau	4,00 €
3 seaux	10,00 €
5 seaux	16,00 €
10 seaux	25,00 €
20 seaux	45,00 €
20 seaux abonnés	35,00 €
Carte rechargeable	10,00 €

ANIMATIONS	
Challenge	20,00 €
Initiation	15,00 €
Initiation jeune	10,00 €
Pitch & Putt	5,00 €
Découverte Go for Golf	59,00 €
PASS CARTE VERTE CASH (validité 3 mois)	480 €
PASS CARTE VERTE Paiement X3. (validité 3 mois)	170 €
PASS CARTE VERTE CASH (validité 6 mois)	650 €

COMPÉTITION	
Droit de compétition classique	15,00 €
Droit de compétition classement	10,00 €
Droit de compétition challenge	20,00 €

LOCATIONS CLUB HOUSE, ESPACES & LOYERS	
Privatisation complète du site / Journée	7 408,00 €
Privatisation partielle des installations (Espace naturel, Practice)	4 258,00 €
Organisation d'événementiels au club House	1 575,00 €
Séminaires journée	525,00 €
Réunions / Assemblées	315,00 €
<i>Loyers Restaurant du Golf</i>	2 500,00 €
	2 000,00 €
	1 420,00 €
	710,00 €
Boutique Pro Shop Mensuel (Haute saison / Basse Saison)	1 400,00 €
	1 000,00 €
Espace Bien Être (mensuel)	400,00 €
Bureaux (occasionnel)	150,00 €
Cérémonies	400,00 €
Forfait Tournage	887,00 €

ENSEIGNEMENT	
Cours individuel. 1 H	45,00 €
Cours 1/2 H	25,00 €
Cours collectif	30,00 €
Droit de tapis	220,00 €
Redevance de groupe	180,00 €

BOUTIQUE	
Balles X3 - X6 - X12	7€ - 13€ - 22€
Tees (paquet)	€ 4,00
Gants	€ 20,00

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L.2311-1 ;

Vu la délibération n° 2012-10/61 du Conseil Municipal du 25 Octobre 2012 décidant de la création d'une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion du Golf International ;

Vu la délibération 2012-12/087 du Conseil Municipal du 20 Décembre 2012 portant modification des statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière du Golf International ;

Vu les avis rendus par le Conseil d'Exploitation de la régie du Golf en date du 22 Janvier 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré ;

DÉCIDE à la majorité des suffrages exprimés (16 voix pour, 10 abstentions «SUEDOIS / LABRY / BABOURAM / MARY / PAVIOT / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL») :

Article 1 : DE VALIDER les tarifs du Golf de Saint-François tel que proposés ci-dessus.

Article 2 : D'AUTORISER le Maire à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture, le 06 MARS 2024
Et publication ou notification
du 06 MARS 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Bernard PANCREL.

COURRIER ARRIVÉ LE:
- 6 MARS 2024
SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE